

COVID-19: MESURES EN CAS DE TRAVAUX

Cher client

Un de nos collaborateurs vous visitera prochainement pour un contrôle ou pour effectuer des travaux.

Votre sécurité et celle de nos employés sont primordiales. Cela implique que les employés ayant des symptômes, ne viennent pas travailler. Ceux étant en bonne santé, qui viennent sur place, doivent respecter la distance de 1,5 mètres autant que possible et ils portent un masque buccal.

Veillez parcourir les directives suivantes avec attention en préparation de la visite.

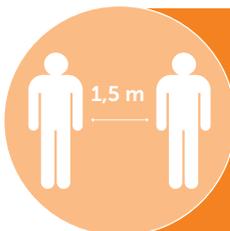
Merci d'avance.
FARYS

Essayez d'aérer le poste de travail le mieux possible. Veillez aussi à ce que tous les lieux de l'installation soient accessible pour notre/nos collaborateur(s). Ouvrez donc vous-même à l'avance : portes, fosses, ...



Nos collaborateurs se lavent les mains fréquemment. Vous aussi pouvez contribuer à un lieu de travail sécurisé en vous lavant les mains régulièrement.

Nous vous accueillons avec plaisir sans serrer les mains.



Limitez le nombre de participants à 1 personne.

Gardez vos distances d'au moins 1,5 mètres.



Portez un masque buccal.

Vous êtes malade, votre représentant est malade ou la visite ne peut pas se dérouler de manière sécurisée ?

Contactez-nous pour reporter la visite, de préférence 1 jour au préalable.

Vous pouvez nous joindre tous les jours ouvrables entre 8h00 et 16h30 au numéro 078 35 35 99